

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE  
A/33/84  
S/12653  
18 avril 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-troisième session  
Point 28 de la liste préliminaire\*  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-troisième année

Lettre datée du 18 avril 1978 adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur une déclaration lourde de provocation faite à la presse dans la ville de Vienne le 17 avril 1978 par M. Soysal, haute personnalité d'Ankara chargée de la préparation des propositions turques concernant Chypre qui ont été présentées au Secrétaire général.

Dans sa déclaration, M. Soysal profère ouvertement des menaces quand il affirme que "des choses regrettables pourraient arriver dans l'avenir immédiat si les propositions turques n'étaient pas acceptées et si les pourparlers inter-communautaires n'étaient pas repris". Cette nouvelle déclaration arrogante, provenant d'une haute personnalité turque, dénote l'agressivité toujours plus hardie d'Ankara contre Chypre et son peuple et dévoile en outre la tactique de menace et de chantage par laquelle la Turquie cherche aujourd'hui à imposer l'acceptation de ses conditions oppressives en vue d'une solution de partition, dont l'aboutissement à terme serait l'annexion.

Il convient peut-être de rappeler que maintes et maintes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui réclament le retrait rapide des forces étrangères d'occupation et demandent des négociations sur les questions constitutionnelles, stipulent que ces négociations doivent être "librement" conduites.

Cependant, la présence continue des forces d'occupation turques à Chypre et leurs agissements agressifs fondés sur le recours au fait accompli et au crime international - en vue de modifier par la force la structure démographique de Chypre - ne cessent de saper l'objectif même des pourparlers, privant ceux-ci de toute signification.

---

\* A/33/50/Rev.1.

A l'heure actuelle, la déclaration provocante susmentionnée et d'autres initiatives menaçantes de la Turquie sont calculées pour paralyser tous les efforts en vue de négociations libres et dignes de ce nom qui pourraient conduire à une juste solution.

Toutes ces actions illégales en violation flagrante de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont pris une forme nouvelle, qui consiste à imposer par le diktat et la menace de la force le plan prétabli d'Ankara, dont le but est de légaliser la destruction de l'intégrité territoriale et de l'indépendance même de Chypre et de son peuple.

En dénonçant vigoureusement, au nom de mon gouvernement, les paroles agressives rappelées plus haut, je tiens à exprimer le ferme espoir que Votre Excellence et les membres du Conseil de sécurité ne perdront pas de vue les sinistres implications de pareilles déclarations.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES

-----